



## Micro fissures dans construction neuve

Par **cailliau**, le **10/03/2011** à **12:25**

Bonjour,  
cela fait maintenant 2ans que j'habite ma maison neuve apres avoir contracter une assurance dommage ouvrage,il s'avère qu'aujourd'hui je constate des micro fissures un peu partout dans la maison,j'ai donc contacté l'assurance qui a fait passé un expert et fait des photos suite à cela j'ai reçu un courrier me disant qu'il ne pouvait rien faire pour moi car les fissures ne portent pas atteinte à la solidité de ma maison ,à quoi sert donc une assurance "dommages ouvrage" ? j'aimerais savoir quoi faire pour que l'assurance regle les travaux de réparation, merci

Par **aie mac**, le **10/03/2011** à **13:10**

bonjour

[citation]à quoi sert donc une assurance "dommages ouvrage" ? [/citation]

à préfinancer les dommages de nature décennale affectant un ouvrage, en dehors de toute recherche de responsabilité.

vos désordres sont de nature esthétique; ils n'affectent pas la solidité de votre maison et ne la rendent pas impropre à sa destination.

[citation]j'aimerais savoir quoi faire pour que l'assurance regle les travaux de réparation, [/citation]

rien.

tant que les désordres resteront de cet ordre, la DO ne vous règlera rien.